Le Journal

Trimestriel n°7 - octobre 2009

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Conservatoire du littoral

*"La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent"*

# Trois questions à François Féral

**François Féral, professeur de droit public à l'Université de Perpignan, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes etudes (EPHE), coordinateur de plusieurs programmes de recherches, a été reçu par la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin du 20 août au 12 septembre 2009. Dans le cadre du programme ANR Gaius - qui compare la gouvernance de différentes aires marines protégées en France métropolitaine et en Outremer, afin d'arriver à en relativiser les échecs et les réussites - sa mission était d'évaluer la gouvernance de la Réserve de Saint-Martin. Interview.**

**À l'issue de votre mission, quelle est votre appréciation de la Réserve naturelle de Saint-Martin ?**

C'est l'une des réserves les plus efficaces, avec les résultats les plus rapides, les plus impressionnants et les plus tangibles. Il y a pourtant eu de nombreux problèmes, surmontés par l'équipe qui administre aujourd'hui la Réserve, à des coûts et avec des moyens très limités. Rappelons qu'au début des années 2000, tout restait à faire pour la mise en place de cette aire protégée. De surcroît, une partie de la société regardait cette opération avec scepticisme et hostilité. Malgré cela, la Réserve existe aujourd'hui et est fonctionnelle sur un plan pratique et administratif. L'équipe constituée de personnels qualifiés et polyvalents bénéficie d'une formation continue d'excellent niveau et son travail de surveillance et de territorialisation est efficace. L'accessibilité a été améliorée, on voit qu'il y a de l'information, une sensibilisation et une éducation du public, des contrôles, des investissements, une mise en valeur des sites, un inventaire et un combat déterminé et efficace contre les nuisances environnementales… et tout cela se fait avec un autofinancement croissant dont on ne trouve pas l'équivalent sur d'autres sites. La Réserve de Saint-Martin est donc l'une des plus récentes, mais elle affiche les résultats les plus significatifs compte tenu du contexte, si l'on se réfère à d'autres expériences en matière de protection et de mise en valeur... Je dis bravo !

**Il y a bien quelques points négatifs ?**

Sur le plan technique, des points méritent évidemment d'être développés. Par exemple, l'environnement scientifique est insuffisant car on manque de données scientifiques et sociétales et il faudrait constituer, par exemple, un comité scientifique de suivi. Cet appui doit se mettre en place sur la base des personnalités scientifiques de l'île ayant une bonne connaissance de ses spécificités : ce noyau pourra alors faire appel à d'autres concours extérieurs si nécessaire. Cela permettrait de définir des priorités de recherches, de rassembler la communauté scientifique locale autour des thèmes environnementaux et archéologiques, de créer l'embryon d'une entité qui pourrait mobiliser sa matière grise pour aller plus loin que la Réserve, devenir un interlocuteur pertinent de la communauté scientifique en constituant un réseau sur internet.

*François Féral, universitaire coordinateur de plusieurs programmes de recherches, a évalué la gouvernance de la Réserve naturelle de Saint-Martin*

**Quelles sont vos préconisations ?**

Si le principe de la Réserve est aujourd'hui admis, l'adhésion de l'ensemble des Saint-Martinois est nécessaire pour sa complète implantation dans la société et un futur harmonieux. Le passage de l'État à la Collectivité, même s'il n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour, est à mon avis inéluctable. Il faut donc renforcer les statuts du gestionnaire, trop fragiles aujourd'hui sous la forme d'une simple association, et donc étudier d'autres formes juridiques plus solides, pour assurer la pérennité de la gestion. Une meilleure implication de différentes figures de l'île, des pêcheurs traditionnels aux autres secteurs de l'économie, serait une bonne chose pour renforcer la légitimité sociétale. Après avoir été objet de conflits et de polémiques, la Réserve naturelle de Saint-Martin pourrait constituer le projet politique sur lequel les Saint-Martinois se rencontrent. Le territoire halieutique (ndlr : de pêche) de Saint-Martin est limité par les îles environnantes et classé pour moitié en réserve naturelle: cela donne la mesure des efforts de protection aujourd'hui assurés par Saint-Martin. Cela demande une discipline collective forte, mais la Réserve pourrait devenir un enjeu identitaire culturel, écologique et paysager.

Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Conservatoire du littoral

# Le sentier botanique vous attend

Depuis la mi-juillet, les promeneurs apprécient encore davantage le sentier des Froussards, où le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle ont mis en place des panonceaux informatifs, scellés dans le roc, devant une quinzaine d'espèces botaniques, parmi lesquelles le cactus têt' à l'Anglais (*melocactus intortus*), le frangipanier, le gommier rouge et le romarin bord de mer. D'autres panonceaux sont en préparation et seront prochainement apposés. Deux grands panneaux et deux flèches ont été mis en place à chaque extrémité du sentier, à l'Anse Marcel et sur la plage de Grandes Cayes, afin d'informer les marcheurs sur les détails de la promenade.

*Ce panneau informatif a été mis en place sur la plage de Grandes Cayes, à l'entrée du sentier des Froussards*

# 20 mouillages sur corps-morts à Tintamare

**Le 31 juillet, Franck Roncuzzi, Christophe Joe et Steeve Ruillet, les trois gardes de la RNN, embarqués à bord d'un bateau de travail, ont immergé vingt corps-morts en béton recyclé de 2,5 tonnes à Tintamare.**

*Chaque corps-mort, fabriqué à partir de béton recyclé, pèse 2,5 tonnes*

Dix-huit de ces mouillages sont situés face à la plage Blanche et sont à la disposition de tous les bateaux d'une taille inférieure à 80 pieds (24 mètres), qui n'ont plus le droit de mouiller l'ancre. Les plus petits bateaux, ainsi que les annexes, bénéficient d'une tolérance pour mettre l'ancre à proximité de la plage exclusivement sur les zones sableuses en dehors des rochers, des coraux et des herbiers. Les manquements à cette règle simple, mais ô combien nécessaire, seront sanctionnés par les agents de la réserve naturelle. Les deux derniers corps-morts ont été mis en place sur les sites de plongée de Chico 1 et de Chico 2, au sud-est de Tintamare, et sont à la disposition exclusive des bateaux de plongée.

*Franck Roncuzzi, Steeve Ruillet et Christophe Joe ont travaillé sous l'eau pour la mise en place des corps-morts*

*Il a été nécessaire d'affrêter un bateau de travail pour installer les corps-morts à Tintamare*

*Les mouillages sont dorénavant à la disposition des plaisanciers*

# Suivi de la RNN : déjà la troisième année

Depuis septembre 2007, les réserves guadeloupéennes de Petite Terre et du Grand-Cul-de-Sac-Marin, ainsi que les réserves de Saint-Barth et de Saint-Martin mettent leurs moyens en commun pour procéder au suivi scientifique de leurs territoires sous-marins, selon un protocole clairement défini par un cahier des charges. À l'heure du réchauffement climatique et de la disparition progressive de nombreux récifs coralliens dans le monde, le projet émane d'une initiative Ifrecor et concerne les départements français d'Amérique. L'idée est d'évaluer précisément la santé des fonds marins sur ces quatre sites. Cette année encore, au début du mois de septembre, les coraux de moins de trois centimètres ont été répertoriés, les lambis et les oursins diadèmes comptés et mesurés le long de trois différents transects (ndlr : "chemins" sous-marins), et les plantes sous-marines *Thalassia* et *Syringodium* inventoriées et mesurées dans cinquante rectangles d'une surface de 10 x 20 centimètres. Les différentes espèces de coraux ont été évaluées en pourcentage, ainsi que leur blanchiment et le taux de coraux vivants. Les algues ont fait l'objet de la même attention, ainsi que les invertébrés vivant sur le site. Pour la première fois, les poissons ont été pris en compte, dans la RNN, mais également en dehors de son territoire, afin de pouvoir établir des comparaisons entre ces deux zones et arriver à évaluer l'effet «réserve» sur les populations de poissons. Mais il faudra attendre plusieurs années de travail et d'observations sous-marines avant de pouvoir établir des résultats précis sur l'évolution de la santé des fonds marins.

*Le suivi scientifique des fonds marins de la RNN a pour objectif d'évaluer leur santé et l'évolution de leur état*

# Pollution route de la décharge

Depuis quelques mois, des usagers peu scrupuleux déversent régulièrement leurs déchets aux abords de la route de la décharge, sur le territoire de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin. Ces pollutions surviennent le plus souvent en dehors des heures d'ouverture de la décharge et sont dues à un manque de civisme, bien évidemment, mais aussi aux nouveaux horaires de fonctionnement de l'écosite. En effet, depuis que la société gestionnaire a appelé Jean-Pierre Tey, le responsable, à partager son emploi du temps entre Saint-Martin et la Guadeloupe, les portes de la décharge sont fermées en fin de semaine et dès 16h30 les jours de semaine. La gestion du site n'est donc plus aussi efficace. À la demande de la RNN, la Collectivité a fait appel à une société privée pour enlever une cinquantaine de mètres cubes de déchets divers - gravats, électroménager hors d'usage, déchets ménagers… - et nettoyer la route.

*Triste spectacle le long de la route accédant à la décharge*

# Nettoyage mensuel à Tintamare

Tous les mois, l'équipe de la Réserve retrousse ses manches et nettoie la plage Blanche de Tintamare et ses abords, à terre et sous l'eau. Lors du dernier nettoyage, les habituels canettes, vaisselle jetable, sacs de supermarché en plastique et reliefs de pique-nique sont allés remplir les sacs-poubelles, mais apparemment en moindre quantité que par le passé. Peut-être est-ce parce qu'ils trouvent une plage plus propre que les usagers la respectent davantage. Chacun est en tout cas encouragé à ne laisser aucun déchet derrière lui à Tintamare.

*La quantité de déchets collectée chaque mois à Tintamare a tendance à diminuer*

# Un nouveau ponton à Pinel

Le 20 août 2009, l'équipe de la RNN a terminé à Pinel les travaux de réfection et d'expansion d'un ponton en bois destiné à accueillir les visiteurs du sentier sous-marin en cours d'aménagement. Une ligne de surface a été installée, que les usagers pourront suivre tout au long de leur parcours de découverte, sans porter atteinte au récif. Une société commerciale, sous contrat avec la RNN, assurera l'exploitation de ce sentier.

*Le nouveau ponton en bois construit à Pinel est destiné à accueillir les visiteurs du sentier sous-marin en cours d'aménagement*

# 50 raisiniers de plus à Pinel

Le 16 février 2009, cinquante raisiniers avaient été plantés sur l'îlet Pinel afin de permettre une bonne consolidation de la plage, à droite de la sortie du débarcadère et en face de la boutique. Le 9 juillet 2009, cinquante raisiniers supplémentaires ont été plantés par l'équipe de la RNN et la société Jardinia, sur la plage cette fois, afin de créer des îlots de verdure, d'offrir aux usagers des zones ombragées naturelles et bien sûr de consolider la plage.

# Aménagements à Pinel et à Coralita

La RNN et le Conservatoire du littoral ont programmé un aménagement de l'îlet Pinel, ainsi que la réfection totale du site de l'observatoire d'Oyster Pond. A Pinel, il est prévu de créer un sentier botanique faisant le tour de l'îlet, avec la mise en place de tables d'orientation, de petits sites ombragés pour les pique-niqueurs et de panneaux d'informations. Un point d'information sur la faune et la flore sera également aménagé sur le deck du restaurant Karibuni. Sur la route de Coralita, le vieil observatoire va être remplacé par une nouvelle structure, en bois également, mais plus esthétique et équipée de panneaux informatifs sur le milieu marin. Un petit espace de détente et de pique-nique sera mis à la disposition des usagers, et les espaces de stationnement seront aménagés. Les travaux seront lancés par la Réserve naturelle avant la fin de l'année 2009.

*La réfection et l'aménagement du site de l'observatoire d'Oyster Pond débuteront avant la fin de l'année 2009*

# Remise en état des bouées au Rocher Créole

Le 29 juin, les gardes de la RNN ont remplacé et remis en état les bouées de mouillage mises à la disposition des usagers au Rocher Créole, notamment en scellant de nouveau les anneaux solidement. Plusieurs mouillages montraient une usure prématurée, des bateaux n'ayant pas respecté la limite de taille clairement indiquée pourtant sur les bouées. Aujourd'hui, douze bouées sont disponibles au Rocher Créole, soit six bouées réservées exclusivement aux bateaux de plongée, trois aux dinghies et trois aux bateaux de plaisance d'une longueur inférieure à 25 mètres.

*Les anneaux ont été solidement scellés sur les bouées de mouillage du Rocher Créole*

*Douze bouées sont à la disposition des clubs de plongée et des plaisanciers au Rocher Créole*

# Pollution à l'étang de Chevrise

Le 20 août 2009, un écoulement polluant est constaté par la RNN sur l'étang de Chevrise, en provenance de la station de relevage de Mont Vernon 1, à la suite d'un problème technique. Après plusieurs interventions de la Réserve, le problème a finalement été résolu par la Générale des Eaux, le 14 septembre 2009. L'équipe de la RNN reste en alerte et surveille régulièrement la zone de pollution. L'étang de Chevrise, comme les quatorze autres étangs de l'île, est protégé par un arrêté de biotope, affecté au Conservatoire du littoral et géré par la RNN, qui reste vigilante sur la survenue d'éventuelles pollutions sur cet espace protégé.

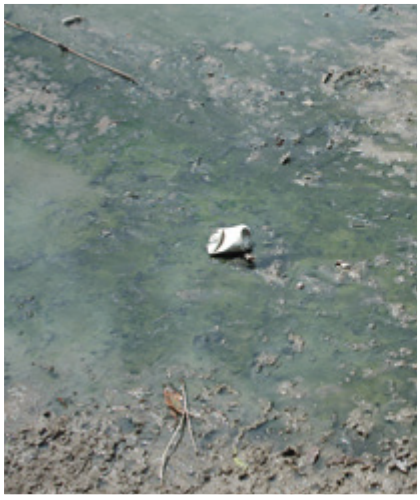

*Un dysfonctionnement de la station de relevage a provoqué un écoulement polluant dans l'étang de Chevrise*

*L'étang de Chevrise, comme tous les étangs de Saint-Martin, est protégé par un arrêté de biotope*

# Rejet de déchets et incendie à l'étang de Chevrise

Avertis par téléphone par un résident de Mont Vernon, les trois gardes de la RNN et le Conservateur se sont rendus aux abords de l'étang de Chevrise, d'où se dégageait un épais nuage de fumée. Il s'est avéré que deux sociétés privées des environs avaient l'habitude de déverser divers déchets au bord de l'étang et que l'un des salariés d'une de ces compagnies venait d'y mettre le feu. Bilan : trois raisiniers brûlés. Les pompiers ont été appelés et les gendarmes sont intervenus. À la demande du Parquet, un procès-verbal a été dressé par la Réserve à l'encontre des deux sociétés. Le salarié a été entendu par la Gendarmerie nationale. Les deux sociétés se sont engagées à nettoyer le site dans les plus brefs délais et à se débarrasser à l'avenir de leurs déchets sur l'écosite de Cul-de-Sac.

*Incendie volontaire d'une décharge sauvage autour de l'étang de Chevrise*

*Les déchets amoncelés par deux sociétés privées sur le bord de l'étang de Chevrise*

# Chasse sous-marine interdite au Rocher Créole

La chasse sous-marine est interdite autour du Rocher Créole, comme sur toute la partie marine de la RNN. Le 16 juillet 2009, appelé par un plaisancier vigilant, les gardes de la RNN se sont rendu au Rocher Créole, où ils ont découvert que trois chasseurs sous-marins avaient déjà fait une belle pêche. Les trois hommes n'ayant bien sûr pas leurs papiers d'identité sur eux, le garde Franck Roncuzzi a effectué une saisie conservatoire de leurs fusils sous-marins, en les invitant à venir les rechercher à la Maison de la RNN, à Anse Marcel. Après avoir pris quelques photos des prises, afin de garder une preuve du délit, les poissons ont été rejetés à la mer. Dans les jours qui ont suivi, l'un des chasseurs s'est présenté à la RNN avec sa carte d'identité. Il a été informé des sanctions qu'il encourait, et a pu récupérer son fusil. Un procès verbal lui a été dressé car cette personne avait déjà fait l'objet de deux avertissements.

*Trois fusils sous-marins ont été confisqués le 16 juillet 2009 dans les eaux du Rocher Créole*

# Jet-ski : la loi s'applique aussi pour les particuliers

À l'occasion d'une récente audience du tribunal correctionnel, au cours de laquelle des loueurs de jet ski étaient jugés pour usage de cet engin motorisé dans la partie marine de la Réserve, le vice procureur Jacques Louvier a émis le souhait que la RNN verbalise également les particuliers. C'est ainsi que le 19 août 2009, le garde Franck Roncuzzi a verbalisé trois particuliers surpris sur leur scooter des mers au large de la plage de Wilderness, en plein cœur de la Réserve naturelle. L'une de ces personnes au moins était parfaitement informée de la législation, puisqu'il s'agit de l'ancien gérant du club de watersports d'un hôtel de l'île.

# Mise en demeure pour une cabane

La RNN a établi une mise en demeure à l'encontre d'une personne privée utilisant une cabane pour entreposer du matériel de plage non loin des Salines d'Orient, entre la plage et le Club Orient. Cette cabane a été bien évidemment construite sans autorisation, sur une parcelle qui appartient aujourd'hui au Conservatoire du littoral et que gère la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin. Cette mise en demeure oblige l'individu en question à détruire la cabane. A suivre...

*Cette cabane construite sans autorisation sur le territoire de la Réserve naturelle devra être détruite*

# Risque sanitaire pour les adeptes des bains de boue

Trois panneaux informant les usagers d'un risque sanitaire ont été mis en place par les gardes de la RNN le 20 août à Tintamare. Le risque concerne les bains d'argile, pratiqués depuis longtemps par de nombreux adeptes autour de la plage Blanche. Après qu'une personne a subi une inflammation cutanée sévère à la sortie de l'un de ces bains de boue, la RNN a prélevé des échantillons d'argile, qu'elle a fait analyser. Les résultats ont mis en évidence la présence de staphylocoques dorés et de germes infectieux. Cette mise en garde découragera certainement les amateurs de bains d'argile, qui pourront se consoler en se disant qu'ils participent ainsi à la sauvegarde de Tintamare et à la préservation de ses falaises. Compte tenu des risques sanitaires encourus et des destructions que provoquent les nombreux prélèvements d'argile, cet acte sera désormais sanctionné par les agents de la Réserve naturelle. Les opérateurs, qui ont la responsabilité des actes de leurs clients sur les sites classés en Réserve naturelle, seront également sanctionnés.

# Les roseaux filtrent les eaux épurées

Le 17 septembre 2009, Marion Péguin, chargée de mission environnement et aménagement au sein de la RNN, a participé à un stage sur les filtres plantés de roseaux, organisé par l'Office de l'eau de Guadeloupe. L'objet de cette formation était de faire le point sur les procédés existants pour la dépollution de l'eau par les végétaux. Le sujet intéresse tout particulièrement la RNN, qui travaille avec la Collectivité sur le schéma directeur territorial de l'assainissement. Les végétaux constituent en effet un filtre naturel très efficace et sont souvent utilisés dans les bassins des stations d'épuration. C'est le cas par exemple à l'Anse Marcel, où des papyrus filtrent les eaux usées après leur passage dans la station d'épuration (voir photo ci-contre).

# France Domaine à Saint-Martin

France Domaine, le service du ministère des finances chargé, entre autres, d'évaluer le prix des parcelles naturelles, était en mission à Saint-Martin afin d'estimer le prix des terrains que le Conservatoire du littoral souhaite acquérir à Saint-Martin. Il s'agit de parcelles situées à Red Rock, Babit Point, sur le morne de Cul-de-Sac (en face de l'îlet Pinel) et à l'intérieur de l'îlet Pinel. Rappelons que la mission principale du Conservatoire du littoral est d'acquérir des terrains en bord de mer afin de les rendre inaliénables et inconstructibles et de les transmettre intacts aux générations futures.

*Le morne de Cul-de-Sac, face à l'îlet Pinel*

*Le site de Red Rock, près de la plage de Petites Cayes*

# Retard à l'étang de la Barrière

Le projet de sentier dans la mangrove de l'étang de la Barrière a hélas pris du retard et il va falloir attendre la prochaine saison sèche pour le réaliser, pas avant mai ou juin 2010.

La procédure administrative ainsi que les délais importants pour la livraison du bois n'ont pas permis de commencer les travaux au mois d'août 2009, comme cela était prévu. En effet, il est nécessaire que la périphérie de l'étang soit sèche pour planter solidement les pieux en bois qui constitueront l'ossature de la promenade.

# Aménagement en vue au Galion

A partir du mois de novembre, le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle lancent une grande étude d'aménagement et de paysage sur la Baie de l'Embouchure - où se trouve la bien connue plage du Galion - et les Salines d'Orient. A l'issue de l'appel d'offres, ce sont les cabinets Caraïbes Paysages et C2R qui ont été chargés de cette étude. Il s'agira d'établir un diagnostic du site puis de travailler, en concertation avec les élus, les services de l'Etat, et la population, sur les différents aménagements du site possibles. L'étude devra, entre autres, définir les conditions d'occupation du site et faire le point sur les usages actuels (restauration, plage et activités nautiques). Un aménagement qualitatif du site est prévu, avec des zones de stationnement, un sentier, des informations pour les visiteurs, la démolition des ruines de l'ancien hôtel et un nettoyage complet de la zone, étangs compris. L'étude se terminera à la fin du mois de janvier. Les travaux d'aménagement démarreront au printemps.

*Une etude d'aménagement du site est lancée sur la baie de l'Embouchure, en préalable à l'aménagement du site*

# L'état de santé des cactus à la loupe

Une étude a été lancée par la RNN pour le suivi de l'état de santé écologique et dynamique de la population des *Melocactus intortus* de Cactus Place, en bordure du sentier des Froussards. Au mois d'août, Florent Belbèze et Julien Manrique, tous deux stagiaires à la Réserve naturelle pour l'été, sont allés sur le terrain photographier, compter et mesurer les individus, appelés également «Têt' à l'Anglais» en raison de leur céphalium rouge, et ont rendu leurs données à Pauline Malterre, qui se consacre à présent à la réalisation d'un dossier complet sur la question. A noter, deux cactus «albinos», présentant un céphalium blanc, ont été observés à Cactus Place. Il est par ailleurs prévu d'établir un comparatif avec le site de Babit Point, à Oyster Pond. Rappelons que le *Melocactus intortus* est une espèce inté-

*Le Melocactus intortus est une espèce intégralement protégée, très présente à Cactus Place*

# Le suivi des tortues suit son cours

Pauline Malterre, chargée de mission scientifique à la RNN de Saint-Martin, continue le suivi des tortues marines qui a débuté en 2008. La saison des pontes touche à sa fin et un certain nombre de pontes ont été constatées cette année, notamment à Tintamare, où rien ni personne ne dissuade les reptiles marins de venir déposer leurs œufs à l'endroit même où ils sont nés. Le fait le plus remarquable s'est toutefois déroulé sur la Baie Orientale, où un témoin a assisté à une émergence de petites tortues luth, entre Coco Beach et le Waïkiki, et en a immédiatement informé la RNN. Lorsque l'équipe de la réserve est arrivée sur les lieux, une vingtaine de minutes plus tard, les tortues tout juste sorties de leur coquille s'étaient déjà jetées à l'eau, mais de nombreuses traces sur le sable témoignaient de l'événement. Cette ponte survenue sur un site construit et éclairé est tout à fait exceptionnelle, et plus encore dans la mesure où il concerne une tortue luth.

*Un bébé tortue luth pris en photo à Orient Bay par un témoin de l'émergence*

*Les tortues luth, tout juste sorties de l'oeuf, ont laissé des traces caractéristiques de leur presence*

# Les petites tortues s'égarent

Les tortues marines ont une chance extrêmement mince d'atteindre l'âge adulte et nombre d'entre elles meurent dès leur premier jour d'existence. Ainsi, une petite tortue verte en difficulté sur la Baie Orientale a été remise à l'eau après quelques tentatives infructueuses pour qu'elle rejoigne d'elle-même la mer, malgré l'aide de l'équipe du watersport du Kontiki, qui a appelé la réserve à la rescousse. La chargée d'études doute fortement des chances de survie de ce bébé tortue. Une autre tortue verte, en revanche, trouvée en train de marcher dans la mauvaise direction à Cul-de-Sac, a été récupérée par deux amies, qui l'ont confiée ensuite à Pauline Malterre. L'opération de remise à l'eau s'est déroulée sur la plage de l'Anse Marcel, où la jeune tortue a passé la zone de déferlement et a mis le cap vers le large.

*Ce bébé tortue verte a été remis à l'eau avec succès, sur la plage de l'Anse Marcel*

*Cette tortue imbriquée décapitée a été découverte entre Mont Vernon et Cul-de-Sac*

# Découverte d'une tortue décapitée

Une tortue imbriquée sub-adulte de trente-huit centimètres de long, décapitée, a été découverte à l'extrémité de la Baie Orientale, sur la plage située entre Mont Vernon et Cul-de-Sac. Deux hypothèses sont avancées pour déterminer comment cet animal a été décapité : par une hélice de bateau ou après une prise accidentelle dans un filet de pêche.

# Bilan du suivi scientifique des oiseaux

Le suivi scientifique des grands paille-en-queues et des noddis bruns mené par Pauline Malterre s'est achevé. Les résultats ont pu être comparés avec des comptages effectués par l'ornithologue Gilles Leblond, en 2003. La scientifique a observé les grands paille-en-queues de janvier à avril 2009, autour de la Falaise aux Oiseaux, de Tintamare et de Caye Verte. Quarante à soixante couples de grands paille-en-queues avaient été répertoriés en 2003. Les observations réalisées cette année montrent qu'une quarantaine de couples fréquentent encore aujourd'hui ces trois sites. Quant aux noddis bruns, le bilan pourraît être différent. Observés de mai à août 2009 autour de Tintamare, seul site de nidification connu à Saint-Martin de cette espèce protégée, soixante-dix couples seulement ont pu être observés, pour cent cinq à cent trente couples comptabilisés en 2003. Le noddi brun a tendance à détruire son nid lorsqu'il est dérangé, et la RNN recommande aux équipages de bateaux de se faire discrets lorsqu'ils approchent des falaises de Tintamare. L'érosion des falaises (importante cette année) ainsi que les prédations dont sont responsables les rats concourent également à la raréfaction du noddi brun à Tintamare. Le suivi scientifique des oiseaux est d'ores et déjà reprogrammé en 2010. Il concernera toujours les grands paille-en-queues et les noddis bruns, mais également les petits paille-en-queues, les petites sternes, les sternes bridées et les puffins de l'Herminier, sur les sites de Tintamare, Caye Verte et Falaise aux Oiseaux, mais aussi sur le site du Rocher Créole, de la plage du Galion et des étangs.

*Le noddi brun nidifie à Tintamare, seul site connu à Saint-Martin que fréquente cette espèce protégée*

# La problématique des espèces invasives

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a souhaité que la RNN devienne son correspondant à Saint-Martin pour ce qui concerne la problématique des espèces invasives. La présence d'espèces invasives est la deuxième cause de déclin de la biodiversité, la première étant la destruction des habitats naturels. C'est dire l'importance du sujet, tout particulièrement en milieu insulaire, les espèces invasives venant par définition de l'extérieur. Pauline Malterre a ainsi dressé la liste des espèces invasives, dont les inventaires ne sont pas exhaustifs. En mer, seul le poisson lion, *Pterois volans*, originaire de l'Océan Indien et dont la propagation dans l'Océan Atlantique depuis la Floride inquiète certains scientifiques américains, pourrait être classé dans les espèces invasives. Mais aucune observation n'a été rapportée autour de Saint-Martin pour le moment. A terre, en revanche, plusieurs espèces invasives sont connues. Seize espèces végétales – sur un total de 397 – sont considérées comme invasives, dont la liane corail, qui décore si esthétiquement les murets de pierre le long des routes, mais étouffe tous les autres végétaux. Du côté de la faune, deux espèces d'amphibiens sont considérées comme invasives. Il s'agit de l'hylode de Johnstone, petite grenouille exotique, mais surtout de la rainette de Cuba, qui entre d'ailleurs en compétition avec l'hylode de Johnstone, mais aussi avec l'hylode de Martinique, indigène. L'iguane commun, *Iguana iguana*, originaire d'Amérique Latine, a proliféré aux dépends de l'Iguane des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*. L'escargot terrestre achatine, mollusque gastéropode tropical, prolifère au grand dam de tous les jardiniers. Les rongeurs, enfin, constituent également une menace, avec cinq espèces invasives sur un total de sept espèces. Il s'agit du rat noir, du rat surmulot, de la souris, de la mangouste (très fréquemment observés) et du raton laveur (1 observation en 9 ans).

*Bien qu'esthétique, la liane corail est une espèce végétale invasive, qui se développe aux depends d'espèces locales*

# La Réserve fait le tour des écoles

La RNN a mis en place un planning d'intervention dans les écoles, du cours élémentaire à la terminale. Considérant le nombre d'écoles et de classes, ce programme s'étale sur deux ans, mais toutes les classes recevront la visite des agents de la RNN qui leur présenteront des sujets variés concernant le patrimoine naturel de Saint-Martin et notamment les tortues marines, la mangrove, les déchets et les différentes sources de pollution. Les premières interventions ont eu lieu, à l'école primaire de Quartier d'Orléans et à l'école privée Jean Rostand.

**Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin**
**Antenne du Conservatoire du Littoral**

803, résidence Les Acacias
Anse Marcel - 97 150 Saint-Martin
Tél: 05 90 29 09 72 . Fax: 05 90 29 09 74
Direction: 06 90 38 77 71
Pôle aménagement: 06 90 55 15 85
Pôle police de la nature: 06 90 57 95 55
Pôle suivi scientifique: 06 90 34 77 10

Ce journal n'est pas destiné à être imprimé et restera distribué uniquement par voie électronique. Il est possible de le télécharger sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin www.reservenaturelle-saint-martin.com.

Pour faire partie de la liste de distribution, envoyez une demande à reservenaturelle@domaccess.com

Réalisé par les Éditions Le Pélican Nautique
62, Kaffa, Anse Marcel - Tél. : 05 90 29 25 70

Rédaction:
Brigitte Delaître - bdelaitre@caribserve.net
Mise en page: Delphine Gavach / Artecom